

Ordre du jour de la séance du 4 novembre 1790 au soir : rapport du sieur Gineste

Antoine Barnave

Citer ce document / Cite this document :

Barnave Antoine. Ordre du jour de la séance du 4 novembre 1790 au soir : rapport du sieur Gineste. In: Archives
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XX - Du 23 octobre au 26 novembre 1790. Paris : Librairie
Administrative P. Dupont, 1885. p. 267;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_20_1_8837_t1_0267_0000_10

Fichier pdf généré le 07/07/2020

semblée a ordonné l'insertion dans le procès-verbal de la séance ainsi qu'il suit :

Ligny, le 31 octobre 1790.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser l'acte de repentir que les brigadiers et cavaliers du régiment de Mestre de camp général, cavalerie, viennent de déposer entre mes mains : vous trouverez peut-être que cet acte a été longtemps à me parvenir; mais je leur dois cette justice, que, depuis la malheureuse affaire de Nancy, ils m'ont sollicité à plusieurs reprises pour m'engager à le recevoir : je l'ai refusé jusqu'à ce jour, et je ne l'accepte dans ce moment qu'après m'être convaincu que, pendant les deux mois qui se sont écoulés depuis cette fatale journée, leur conduite a été sans reproche, qu'elle a mérité les suffrages des municipalités, et que tout m'assure que leur retour à l'ordre est sincère.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'être leur interprète auprès de l'Assemblée nationale et de l'assurer de leur entier dévouement à tous ses décrets.

Je suis avec respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : BASSIGNAC,
colonel du régiment.

Ligny, le 24 octobre 1790.

Monsieur, nous venons abjurer dans votre sein paternel la fatale démence dans laquelle nous nous sommes laissé entraîner : que les larmes de repentir que nous versons depuis l'heureux jour qui a dessillé nos yeux soient le garant de la sincérité des remords que nous éprouvons ! Un seul jour a suffi pour ternir un siècle de gloire; qu'un seul jour se présente, et nous prouverons aux augustes représentants de la nation, au roi et à la France entière que, si l'erreur a pu nous écarter un instant de l'obéissance que nous devons à nos chefs, aucune force humaine ne nous empêchera, pour la réparer, de répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le salut de l'État.

Pénétrés du plus profond respect et de la vive gratitude qu'ont fait passer dans nos cœurs l'équité, la justice des opérations de M. d'Hoffelize, notre inspecteur, nous venons vous prier, Monsieur, d'accepter les sommes distribuées lors de notre malheureuse insubordination, nous soumettant d'une voix unanime à toute espèce de privation, pour effacer, s'il est possible, le souvenir d'un sentiment si opposé à la loyauté française.

Nous vous supplions de vouloir bien être, auprès de l'Assemblée nationale et du roi, l'interprète de nos sentiments.

Nous avons l'honneur d'être avec sincérité, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Les brigadiers et cavaliers du régiment
Mestre de camp général, cavalerie.

Signatures du premier escadron, en quartier
à Ligny.

Haudaux, brigadier; Bouillic, brigadier; Anderlet, brigadier; Pourvu, brigadier; Godquin, brigadier; Balet, Bouzereau, Avril, Guier-Vic, François Pezieux, Jastin, Cobe, Millet, Frèvre, Simon, Bellot, Bonfiles, Bougenies, Savanne, brigadier; Derépère, brigadier; Fourchard, ap-

pointé; Leriche, Hippolyte, Rachmadoux, Castanet, Penchot, appointés; Castang, Pascal, Anglibert, Lefebvre, Lefebvre, cadet; Boquier, Thiriel, Simon, cadet.

Signatures du deuxième escadron, en quartier
à Bar-le-Duc :

Vincenot, brigadier; Derépère, brigadier; Tournier, brigadier; Lepuis, Robert, Houdry, Jean-din, Varnérol, Bichebois, Mouile, Menriec, Naval, Fourniac, Boussac, Ancé, Créput, Fromentan, Mathis, brigadier; Lemoine, Simon, brigadier; Legrin, brigadier; Rachmadoux, Desorgès, d'Herbecq, Pasteur, Vincent, Gathée, Mouillon, Bermond, Ruhlmann, Gaurion.

Signatures du troisième escadron, en quartier
à Saint-Dizier :

Blancheville, brigadier; Blimmar, brigadier; Dessenis, brigadier; Jeanson, appointé; Féran, Louis Tailla, Dufour, Molle, Calvet, Nicolas, Verdier, Grand-Jean, Chabert, Mène, Charnot, Léon, Boué, Coste, Guillard, Dequevauviller, Cœuret, Mesnil, Pequeux, Monicard, Brumard, Carré, appointé; Ancelin, Bertrand, Paffoy, Landrat, Fournout, Gayraud, brigadiers; Dannier,

M. **Quatrefages de Laroquette**, député, qui a obtenu le 5 septembre dernier un congé pour aller à Nîmes, annonce son retour, reprend sa place à l'Assemblée, et remet son passeport sur le bureau.

M. **le Président**. L'ordre du jour est un rapport sur l'affaire du sieur Gineste, procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts de Castres.

M. **Meunier du Breuil**, au nom de la commission des rapports. J'ai à vous rendre compte des vexations qu'a éprouvées depuis neuf ans M. Gineste, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts de Castres. Un entrepreneur, pour réussir à un échange, fit une fois incendier par ses ouvriers une forêt domaniale. Cet incendie fut protégé, en quelque sorte, par M. Deforges, grand-maître, qui secourut les incendiaires à la tête des officiers de sa maîtrise. Le procureur du roi poursuivit l'incendiaire et son complice, le grand-maître, à la table de marbre : ce tribunal commença l'instruction; mais bientôt on chercha des subterfuges pour la suspendre. On accusa le procureur du roi d'avoir dissipé les deniers résultant des amendes, quoiqu'il prouve les avoir réunis à la caisse; le grand-maître devint son accusateur et son juge. Par un arrêt qu'il surprit à la direction des finances, il fut mis à la tête d'une commission extraordinaire nommée pour juger M. Gineste, et fut même autorisé à nommer des assesseurs; son greffier fut procureur du roi de la commission, c'est-à-dire qu'il devint maître absolu de tous les rôles. Les pièces de la procédure constatent les machinations employées par cette commission pour perdre l'accusé. Le décret a été lancé à Villeneuve, et le dépôt de cette procédure monstrueuse a été fait à Castelnau-dary. Le procureur du roi se rendit à Paris pour se plaindre de l'illegalité de la procédure.

M. Deforges l'y suivit, et, s'étant concerté avec M. Lenoir, il le fit arrêter, conduire chez lui, où il le dépouilla de tous les papiers, de tous les